

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 29 mars 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance extraordinaire se tient à huis clos. Le conseiller Martin Bussières participe à cette réunion par voie téléphonique.

2021-03-78 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 18 h 30.

Adoptée.

2021-03-79 Accusé réception de l'avis de convocation

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que les élus déclarent avoir reçu l'avis de convocation, dans les délais prescrits, pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2021-03-80 Adoption de l'ordre du jour du 29 mars 2021

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session extraordinaire
Résolution : réception de l'avis de convocation
Adoption de l'ordre du jour
Réception de la démission de M. Richard Bellavance et nomination d'un responsable des travaux publics
Travaux de voirie
Ajouts : travaux de rénovation
Mandat à l'avocate : demande d'accès aux documents
Levée de l'assemblée.

Adoptée.

2021-03-81 Démission de M. Richard Bellavance et nomination d'un responsable des travaux publics par intérim

Attendu la réception d'une lettre de M. Richard Bellavance en date du 22 mars 2021 par laquelle ce dernier confirme son intention de déposer sa démission à titre d'inspecteur en voirie, renonçant par le fait même au préavis de fin d'emploi de 4 mois qui lui a été consenti par la Municipalité;

Attendu que la Municipalité est en processus d'embauche afin de combler le poste de responsable des travaux publics qui combine les tâches d'inspecteur en voirie et de journalier;

Attendu que, considérant la démission de M. Richard Bellavance, la Municipalité doit nommer une personne devant assurer l'intérim jusqu'à l'embauche du responsable des travaux publics;

Attendu qu'il n'y a pas lieu d'engager une personne à l'externe pour assurer cet intérim considérant sa courte durée;

Attendu que Mme Josée Vachon, directrice générale de la Municipalité, est disposée à assurer cet intérim pour autant qu'elle soit autorisée, considérant sa charge actuelle de travail, à obtenir le soutien des journaliers qui assistaient auparavant M. Bellavance dans son travail d'inspecteur en voirie;

Il est proposé M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de nommer Mme Josée Vachon, directrice générale de la Municipalité à titre de responsable des travaux publics par intérim.

Il est également résolu unanimement d'autoriser Mme Josée Vachon à retenir les services de journaliers afin de l'assister dans l'exécution des tâches de responsable des travaux publics par intérim, et ce, de façon à ne pas compromettre ses tâches de directrice générale.

Adoptée.

Travaux de voirie

Discussion avec les élus pour planifier les travaux de voirie à court terme.
Fixer le moment pour les travaux de rechargement.
Ponceau de traverse du rang B-et-C en mai prochain.

2021-03-82 Résolution : ajouts aux travaux de rénovation

Attendu les différents travaux entrepris dans l'édifice municipal, savoir :
aménagement de salles de toilette dans la salle communautaire du rez-de-chaussée et du sous-sol, ainsi que la pose du revêtement de plancher dans les sections administratives du bâtiment;

Attendu qu'en cours de travaux, certaines interventions sont requises, soit :

- L'installation de deux nouveaux ventilateurs pour les salles de toilette du rez-de-chaussée au lieu de réinstaller les anciens;
- L'installation d'un gypse au plafond des toilettes du rez-de-chaussée, au-dessus des tuiles de suspension afin de ralentir la propagation d'un incendie;
- Le paiement des frais supplémentaires pour une prise de courant sécuritaire pour la pompe installée par l'électricien;
- L'ajout de prises supplémentaires dans la bibliothèque;
- L'isolation de l'espace de l'ancien escalier du bureau administratif menant au sous-sol;
- L'achat et l'installation d'un quart-de-rond aux moulures de planchers des locaux administratifs;

- L'acceptation du changement à la soumission des revêtements de plancher des locaux administratifs qui s'élève à un montant de 305,96 \$ supplémentaire représentant l'achat et l'installation du ciment requis pour niveler correctement le plancher de la salle de conseil;
- La fabrication de cadres pour les cartes de zonage. M. Léonard Bolduc fabriquerait les cadres et pourrait les peindre pour un montant de 55 \$. Le matériau pour le fond coûte environ 10 \$ la feuille de 4 x 8';

L'ensemble de ces travaux est estimé à 1 800 \$;

Au surplus, l'achat de quatre toiles solaires, au prix de 240\$ chacune est autorisé.

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter les dépenses ci-haut mentionnées en lien avec les travaux de rénovations présentement en cours dans l'édifice municipal.

Adoptée.

2021-03-83 Paiement d'une facture progressive

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que les élus sont d'accord pour payer une facture progressive pour les travaux de rénovations de l'édifice municipal.

En conséquence, le maire et la directrice générale sont autorisés à payer une facture progressive à l'entrepreneur Construction A. Couture Inc., laquelle serait émise au prorata des travaux réalisés.

Adoptée.

2021-03-84 Mandat à l'avocate Me Anne-Marie Lessard Demande d'accès aux documents

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement que les élus confirment avoir été avisés de la réception d'une demande d'accès aux documents formulée par un contribuable.

Étant donné la teneur de cette demande, les élus ont accepté que la directrice générale rencontre l'avocate Me Anne-Marie Lessard pour obtenir de l'aide dans le traitement de cette demande.

Il est convenu que les honoraires de Me Lessard seront facturés séparément puisque ce genre de travail spécifique n'est pas inclus dans la formule d'abonnement de services juridiques.

Adoptée.

2021-03-85 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 19 h.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.